Image not found or type unknown

Remerciement aprés 30 CDD signés en 15 mois dans une association

Par **Fleurdelile**, le **27/06/2015** à **12:38**

Bonjour

Après 30 contrats signés en 15 mois de temps je viens d'être remerciée par l'association pour laquelle je travaillais sans savoir pourquoi ! C'est l'ADMR, association d'aide en milieu rural.

Je précise que mon travail a fait l'objet d'un contrôle il y a un moi de cela et que le responsable de l'association m'a convoqué mais n'a pas su me dire ce qui m'était reproché. Au contraire il me demandait, à moi, ce qui n'allait pas.

Est ce légal ?

A t'on le droit de faire autant de CDD et de remercier une personne sans rien lui reprocher à part de la fatigue il y a environ 10 mois de cela et une atèle au poignet toujours à la même époque ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés